**28ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 novembre 2017)**

**République de Corée**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 9 novembre 2017 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la République de Corée pour la présentation de son rapport.

La France salue également l’engagement des autorités de République de Corée en faveur de la protection et de la promotion des droits de l’Homme.

La France adresse à la République de Corée les recommandations suivantes :

1. prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l’abolition de la peine de mort et améliorer l’information sur le fait que la peine de mort n’est pas un instrument utile à la lutte contre la criminalité ;
2. adopter une loi générale de lutte contre les discriminations, y compris sur le fondement de l'identité et de l'orientation sexuelle, afin d’assurer la protection des droits des personnes LGBTI ; abroger la disposition du Code pénal militaire qui interdit et punit les relations sexuelles entre personnes du même sexe dans l’armée ; sensibiliser la population coréenne à respecter l’identité et l’orientation sexuelle de tout individu.
3. adapter la législation pour s’assurer que les services alternatifs proposés pour les objecteurs de conscience soient de caractère civil, placés sous le contrôle d’autorités civiles et dénués de dimension punitive ; examiner la situation des Sud-Coréens actuellement emprisonnés du fait de leur refus de se soumettre à une formation militaire obligatoire, en vue de leur proposer un service alternatif n’incluant pas de formation militaire ;
4. prendre des mesures pour améliorer les conditions de travail des travailleurs migrants.

Je vous remercie./.